

COMMUNE D'UNIEUX
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU LUNDI 14 OCTOBRE 2024

Le lundi quatorze octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du quatre octobre deux mille vingt-quatre, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, Gisèle ARSAC, Fabrice CORDAT, Corinne CABUT, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Véronique ROMEYER, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Agnès PESTRE, Juliette HAUW, Pascal PEYRAT, Jean-Yves CHAUSSIN, Karine RICORT, Laurent LAFRÉCHOUX, Nicolas DUTARTRE, Nathalie DUVAL, Carmela LEDDA, Bernard CHAPELON, Véronique RESSEGUIER, Frédéric BATTIE.

Pouvoirs déposés : M. Fabrice MIALON à M. Christophe FAVERJON, M. Manuel DE SA à M. Gaston CONSTANT, M. Philippe BEAUNE à M. Pascal PEYRAT, Mme Nathalie RAFFIN à M. Daniel RATHIER, M. Stéphane CESARATTO à Mme Gisèle ARSAC, Mme Morgane RICHARD à Mme Véronique Romeyer, Mme Clémentine PAGNIER à Mme Djida OUCHAOUA, M. Rémi FAVIER à M. Bernard CHAPELON.

Nombre de conseillers : 29 - **Nombre de présents :** 21 - **Nombre de votants :** 29

Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

DÉLIBÉRATION N°2024-10-12

OBJET : CESSION CHEYNET

Par délibération en date du 22 avril 2022, le SIEP (Syndicat Intercommunal des Eaux du Pertuiset) a décidé de rétrocéder à la commune d'UNIEUX les parcelles AP 132-133-134 / AE 91-160 / AK 130.

Vu la demande d'acquisition de la SAS CHBL, représentée par M. CHEYNET, en date du 18 mars 2024, pour une partie de la parcelle AE 91, surface estimée de 15 m², afin de pouvoir clôturer de manière plus rationnelle sa propriété.

Vu l'Avis des domaines N°2024-42316-37768 du 25/06/2024 indiquant une valeur vénale du bien de 3 €/m²,

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** la cession de la parcelle AE 91 (pour partie – 15 m²), après l'établissement d'un plan de division par une géomètre expert, au prix de 3 €/ m² à la SAS CHBL représentée par M. CHEYNET.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer tous les documents en découlant.

- **DÉSIGNE** Me Pailhès, notaire à Firminy, comme rédacteur de l'acte authentique de vente.

Extrait conforme au registre des délibérations.
Fait à UNIEUX, le 14 octobre 2024.

La secrétaire de séance,

Gisèle ARSAC.



Le Maire,

Christophe FAVERJON

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Services
Marianne PERROT

